

DESCRIPTION DE LA MOTOCYCLETTE MOTO GUZZI TYPE "VG" (V 1000 - I CONVERT) (V 1000 - G5) (V 1000 - SP) (V 1000 - LM)

Construite par les Etablissements "SEIMM MOTO GUZZI"

Via E.V. Parodi, 57 - 22054 MANDELLO DEL LARIO (COMO) ITALIE

Marque : MOTO GUZZI — Type : VG (V 1000 - I CONVERT / V 1000 - G5 / V 1000 - SP / V 1000 LM)

Genre : MOTOCYCLETTE 3^e catégorie.

Poids total autorisé en charge : 411 kg.

Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2.

Nom et adresse du constructeur : SEIMM MOTO GUZZI S.p.A. - Via E.V. Parodi, 57 - 22054 MANDELLO DEL LARIO (Como) Italie.

Nom et adresse du représentant accrédité : SICEM - 11, Rue de Normandie - 92600 ASNIERES.

1. — CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : deux.

Roue motrice : arrière.

Constitution du cadre : cadre en tubes d'acier soudés.

Roues : à rayons, munies de pneumatiques (V 1000 - I CONVERT : 4,10 H 18), (V 1000 - G5 : 3,50 H 18 AV. - 110/90 H 18 AR.) en alliage léger, munies de pneumatiques (V 1000 SP et V 1000 LM : 3,50 H 18 AV. 110/90 H 18 AR.).

Emplacement et disposition du moteur : à la partie inférieure du cadre.

2. — DIMENSIONS ET POIDS

V 1000 - I CONVERT

V 1000 SP - G5 - LM

Porte à faux AV. : 0,333.

0,317

Porte à faux AR. : 0,397.

0,383

Empattement : 1,470 m.

1,480 m

Dimensions maxima du véhicule : longueur 2,20 m - largeur 0,850 m, (V 1000 SP : longueur 2,18 m - largeur 0,750 m), (V 1000 LM : longueur 2,18 m - largeur 0,720 m).

Hauteur libre au-dessus du sol : 0,17 m à pleine charge.

Poids du véhicule à sec : 252 kg.

Poids du véhicule en ordre de marche : 271 kg.

Répartition de ce poids en ordre de marche : sur AV. 124 kg - sur AR. 147 kg.

Poids total autorisé en charge : 411 kg.

Répartition du poids total autorisé en charge : sur AV. 154 kg - sur AR. 257 kg.

3. — MOTEUR

Type : à explosion - cycle à 4 temps.

Nombre et disposition des cylindres : 2 cylindres en V - 90°.

Alésage : 88 mm.

Course : 78 mm.

Cylindrée totale : 948,8 cm³.

Taux de compression : 9,2 (V 1000 LM : 10,8).

Puissance administrative : 9 CV.

Carburant normalement utilisé : essence.

Réservoir : contenance 24 litres (V 1000 LM : 22,5 litres). Fermé par un bouchon à verrouillage par gâchette automatique à pression (V 1000 - I CONVERT et V 1000 LM) et par une serrure à clé (V 1000 SP et V 1000 G5).

Régime de rotation du moteur : maximum 6550 tr/mn (V 1000 LM : 7500 tr/mn) correspondant au couple maximum (7,3 mdaN - V 1000 LM : 7,5 mdaN) ; 5200 tr/mn (V 1000 LM : 6000 tr/mn) correspondant à la puissance maximum (61 Ch DIN - V 1000 LM : 82 Ch DIN) 6500 tr/mn (V 1000 LM : 7500 tr/mn) - 45 KW (V 1000 LM : 60 KW).

Echappement : le cylindre gauche et le cylindre droit ont chacun leur silencieux d'échappement. Chaque silencieux porte vers son extrémité la marque GUZZI DGM 12 505 S (V 1000 - I CONVERT et V 1000 G5) ou la marque GUZZI DGM 30 558 S (V 1000 SP et V 1000 LM).

Le niveau sonore du bruit, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté ministériel du 13 Avril 1972 modifié en dernier lieu le 31.12.74, est de 82 dBA (V 1000 - I CONVERT), ou 82,5 dBA (V 1000 G5 V 1000 SP et V 1000 LM).

Le niveau sonore des bruits, au point fixe, mesuré suivant les prescriptions de l'arrêté du 14 Avril 1975, au régime stabilisé de 3250 et dans la configuration reproduite par le croquis ci-contre, est de : 87,5 dBA (V 1000 - I CONVERT), 89 dBA (V 1000 SP ou 90,5 dBA (V 1000 G5) ou 91 dBA (V 1000 LM).

Alimentation du moteur : deux carburateurs DELL'ORTO à aiguille à passage de 30 mm, à cuve centrale. A niveau constant, commandés par poignée tournante à main droite. (Carburateurs - V 1000 LM : 40 mm).

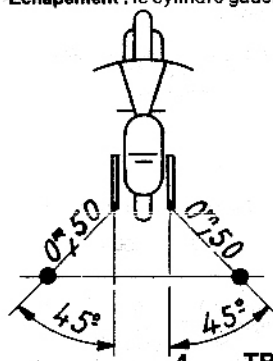
Allumage : par batterie, bobine et distributeur.

Graissage : par huile.

Refroidissement : par air.

Mise en marche : électrique.

Antiparasitage : le véhicule est muni d'un antiparasitage conforme aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 28.04.69.



4. — TRANSMISSIONS (V 1000 - I CONVERT)

La transmission comporte un convertisseur de couple hydraulique, un embrayage multidisque à sec et une boîte de vitesses à 2 rapports suivie d'une démultiplication secondaire à cardan.

COMBINAISON DE VITESSES	CONVERTISSEUR	DÉMULTIPL. PRIMAIRE	CHANGEMENT DE VITESSE	DÉMULTIPL. SECONDAIRE	DÉMULTIPL. TOTALE	VITESSE EN KM/H POUR 1000 tr/mn
1	1,05	22/19	24/18	34/9	6,12	20,11
2			22/22		4,59	26,8

Au régime maximum du moteur et pour un développement sous charge de 2,05 m pour le pneu arrière de 4,10 H 18, la vitesse maximum du véhicule est de : 175,6 km/h.

4. bis — TRANSMISSIONS DU MOUVEMENT (V 1000 SP - V 1000 G5 - V 1000 LM)

Embrayage : à disques, à sec commandé par levier au guidon à main gauche.

Démultiplication primaire : par engrenages.

Boîte de vitesses : à 5 vitesses, toujours en prise, commandées par sélecteur au pied gauche. On monte les vitesses en déplaçant le levier vers le bas pour la 1^{re} vitesse ; pour les autres vitesses, vers la haut. Le point mort est situé entre la première et la deuxième vitesse.

Démultiplication secondaire : par cardan. Le pneu arrière de 4,10 V 18 a une circonférence de roulement sous charge de 2,02 m.

COMBINAISON DE VITESSES	DÉMULTIPL. PRIMAIRE	RAPPORT DE LA BOÎTE	DÉMULTIPL. SECONDAIRE	DÉMULTIPL. TOTALE	VITESSE EN KM/H POUR 1000 tr/mn
1	21/17	28/14	33/7	11,647	10,40
2		25/18		8,088	14,98
3		22/21		6,101	19,87
4		20/23		5,064	23,93
5		21/28		4,368	27,75

Au régime maximum du moteur, la vitesse maximum théorique du véhicule est de 181,7 km/h. Le véhicule comporte un compte-tours et un indicateur de vitesse.

5. — DIRECTION

Directe sur fourche télescopique.

6. — SUSPENSION

Avant : par fourche télescopique avec amortisseur hydraulique.

Arrière : par bras oscillant, avec amortisseurs télescopiques hydrauliques (ou pneumatiques en option) et ressorts à spirales réglables.

7. — FREINAGE

Un levier à main droite commande hydraulique un frein avant droit à disque, à étrier fixe et deux pistons.

Diamètre extérieur du disque 300 mm largeur utile de la piste de freinage sur le disque 38 mm. Diamètre moyen d'application des garnitures 258 mm. Surface de frottement des garnitures sur le disque : 42 cm².

Une pédale au pied droit commande hydrauliquement un frein avant gauche à disque, identique à celui décrit ci-dessus et un frein arrière à disque. Pour ce frein arrière à diamètre extérieur du disque 242 mm, largeur utile de la piste de freinage sur le disque 38 mm. Diamètre moyen d'application des garnitures 200 mm. Surface de frottement des garnitures sur le disque : 42 cm².

Un frein de stationnement, mécanique, agissant sur le disque de roue arrière, est commandé par la béquille latérale (sauf pour les modèles V 1000 SP - V 1000 G5 et V 1000 LM).

8. — CARROSSERIE

Motocyclette solo et carénage intégral pour modèle V 1000 SP et V 1000 LM.

9. — ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

L'alternateur à 14 V alimente par l'intermédiaire d'une cellule redresseuse et d'un régulateur une batterie de 32 A/h qui alimente sous 12 V. Un projecteur homologué réglable en orientation comportant un feu de route, un feu de croisement et un feu de position.

— Un feu rouge arrière.

— Un signal de freinage.

— Un dispositif d'éclairage de la plaque d'immatriculation.

— Quatre indicateurs de changement de direction : 2 AV. - 2 AR.

— La clé de contact est sur la poutre supérieure du cadre, devant le réservoir. Elle est au tableau de bord pour les modèles V 1000 SP - V 1000 G5 et V 1000 LM.

La commande de l'avertisseur et la commande des indicateurs de changement de direction - AV - AR - se trouvent sur le guidon côté gauche.

Le bouton de la commande du démarreur électrique et le bouton de masse d'arrêt moteur se trouvent sur le guidon côté droit.

Le véhicule est muni d'un catadioptré agréé.

Eclairage de plaque d'immatriculation.

Les dispositifs d'éclairage et de signalisation sont conformes à l'arrêté ministériel du 16 Juillet 1954 (modifié en dernier lieu le 22.03.76) ou aux accords de réciprocité franco-italiens.

10. — DIVERS

La motocyclette est munie d'un rétroviseur agréé fixé sur la partie gauche du guidon et de deux avertisseurs agréés par l'Administration italienne.

Plaques et inscriptions réglementaires :

— Le véhicule comporte une plaque dite de constructeur fixée sur le cadre à l'avant et sur laquelle sont mentionnés : la marque, le type, le numéro d'ordre dans la série du type et la cylindrée.

— Le numéro du moteur est frappé sur le carter moteur vers l'avant côté gauche.

— L'indicateur du type et le numéro d'ordre sont frappés sur le devant du Cadre. Ces indications sont encadrées par le poinçon du constructeur. La série du type commence au numéro : 17052, pour la V 1000 - I CONVERT - 18625, pour la V 1000 SP - 18425, pour la V 1000 G5 - et 18625, pour la V 1000 LM.

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du représentant du constructeur le 10-12-75 que le véhicule N° 11 121 à moteur N° 130 010 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série MOTO GUZZI type VG satisfait aux dispositions des articles R. 104, R. 169, R. 170 et R. 172 à R. 183 du code de la route et des arrêtés pris en application. (Compte tenu des accords de réciprocité franco-italiens).

Vu et approuvé :
enregistré sous le N° AU-787-75
Paris, le 13 Janvier 1976
l'Ingénieur en Chef des mines
(Signé : JOURDAN)

Paris le 13 Janvier 1976
l'Ingénieur des mines
(Signé : GÉRIN)

Paris le 13 Janvier 1976
l'Ingénieur des T.P.E. (mines)
(Signé : LOURD)

REG. AU-N° 3176.78

La notice ci-dessus, qui précède le procès-verbal de réception, déjà modifiée le 29.06.78 AU 2538.78 a été mise à jour conformément aux prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules.

Cette mise à jour s'applique à partir du N° d'ordre dans la série du type : 11121 - V 1000 I convert : 13359 - V 1000 SP : 13376 - V 1000 G5 : 14712 - V 1000 LM.

Vu et approuvé :
enregistré sous le N° AU-3176.78
Paris, le 17 Novembre 1978
l'Ingénieur en chef des mines
(Signé : JOURDAN)

Paris, le 17 Novembre 1978
l'Ingénieur des mines
(Signé : GÉRIN)

Paris, le 17 Novembre 1978
l'Ingénieur des T.P.E. (mines)
(Signé : LOURD)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Nous soussignés, Société SICEM, représentants distributeurs officiellement accrédités en France, pour la marque MOTO GUZZI, certifions que : le véhicule :

1. Genre : MOTO	5 bis Cylindrée en cm ³ : 948,8 - 4 temps.
2. Marque : MOTO GUZZI.	6. Puissance administrative : 9 CV.
3. Type : VG série V 1000 - I Convert - V 1000 G5 - V 1000 SP et V 1000 LM.	7. Carrosserie : solo.
4. N° dans la série du type :	8. Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2.
5. Source d'énergie : ES.	9. Poids à vide : 271 kg.
	10. Poids total autorisé en charge : 411 kg.

est entièrement conforme au type décrit plus haut

Pour être livré à : Fait à Le

« Toute transformation du Châssis de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles 54 et 62, 69 à 81 du code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus, doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ».

ATTESTATION DE DÉDOUANEMENT

Nous, soussignés, SICEM - 11, Rue de Normandie - 92600 Asnières, attestons que le véhicule dont les caractéristiques figurent au certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation dans les conditions fixées par la réglementation douanière. Dispense de visa accordée par décision No. 2555 en date du 14 juin 1983 par le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects. Fait le :

Cachet et signature :